

tarifs de l'eau et de l'assainissement

en application des délibérations du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022

ANNEE 2023

rubrique	€/m ³ H.T.	T.V.A. (5,5 %) = TTC
♦ EAU seule - Communauté d'Agglomération	1,420	1,498
♦ Redevance « Prélèvement » Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,070	0,074
♦ Redevance « Pollution domestique » Agence de l'Eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾	0,300	0,317
Agence de l'Eau Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,330	0,348
Total eau AELB :	1,790	1,888
Total eau AEAG :	1,820	1,920
♦ + abonnement compteur Ø 15	5,50	5,80

COUT TOTAL EAU AELB 120 m³	220,30	232,42
« « rapporté à 1 m ³	1,84	1,94
COUT TOTAL EAU AEAG 120 m³	223,90	236,21
« « rapporté à 1 m ³	1,87	1,97

ASSAINISSEMENT - Communauté d'Agglomération

♦ Redevance proportionnelle	1,555	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
♦ Redevance « Modernisation des réseaux de collecte » Agence de l'Eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾	0,160	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
Agence de l'Eau Adour-Garonne ⁽¹⁾	0,250	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
Total assainissement AELB :	1,715	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
Total assainissement AEAG :	1,805	
♦ + redevance fixe		
logement individuel	50,00	(sans T.V.A.) ⁽²⁾
logement collectif	35,00	(sans T.V.A.) ⁽²⁾

COUT TOTAL ASSAINISSEMENT SEUL		<i>(sans T.V.A.) ⁽²⁾</i>
AELB - 120 m ³ logement individuel	255,8	
rapporté à 1 m ³	2,13	
AELB - 120 m ³ logement collectif	240,80	
rapporté à 1 m ³	2,01	
<hr/>		
AEAG - 120 m ³ logement individuel	266,60	
rapporté à 1 m ³	2,22	
AEAG - 120 m ³ logement collectif	251,60	
rapporté à 1 m ³	2,10	

COUT TOTAL EAU ASSAINIE		
AELB - 120 m ³ logement individuel	476,10	488,22
rapporté à 1 m ³	3,97	4,07
AELB - 120 m ³ logement collectif	461,10	473,22
rapporté à 1 m ³	3,84	3,94
<hr/>		
AEAG - 120 m ³ logement individuel	490,50	502,81
rapporté à 1 m ³	4,09	4,19
AEAG - 120 m ³ logement collectif	475,50	487,81
rapporté à 1 m ³	3,96	4,07

*(1) Redevances "Lutte contre la Pollution", « Prélèvement » et « Modernisation des réseaux de collecte » perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
communes Agence de l'Eau Loire-Bretagne : toutes sauf :
communes Agence de l'Eau Adour-Garonne : **Thairé, Yves**
(2) La Communauté d'Agglomération n'est pas assujettie à la T.V.A. pour l'assainissement*

Frais d'accès au service (frais unique souscription / résiliation) : 53,14 € HT (x 2 en dehors des heures d'ouverture du service)
Frais ouverture dossier contentieux : 54,20 € HT